

Le Programme MACRON :

Une réelle **menace** pour le Monde du Travail

www.cgt47.fr

La Réforme du Code du Travail par Ordonnances :

Alors que la majorité des Français a rejeté la loi Travail, le gouvernement MACRON veut réformer en urgence pendant l'été et par ordonnances, le Code du Travail en privilégiant les accords d'entreprises au détriment de la loi ou des accords de Branches plus favorables aux salariés, en plafonnant les indemnités prudhommales, en regroupant les instances représentatives des salariés.

La CGT a rappelé au Président son opposition à cette façon de légiférer et au contenu de sa réforme, que le Code du Travail doit donner des droits collectifs renforcés aux salariés et que la création d'emplois obéit à d'autres considérations que la disparition des droits et garanties collectives des salariés.



L'attaque sur la Protection Sociale et le Régime des Retraites :



La réforme du financement de l'assurance maladie et vieillesse par la suppression des cotisations ad hoc des salariés et des employeurs, met fin aux effets des ordonnances de 1945 et à la gestion paritaire des instances sociales. Le transfert du financement de la protection sociale par une augmentation généralisée de la CSG de 1,7% met un terme au régime de solidarité. Aujourd'hui, les cotisations chômage sont financées à 2/3 par les employeurs et à 1/3 par les salariés.

Exonérer les employeurs des cotisations sociales en transférant sur près de 10 millions de retraités 1.7% d'augmentation de la CSG, ceci pour permettre de supprimer sur le bulletin de paie des salariés la cotisation maladie égale à 0,75% du salaire brut et la cotisation chômage égale à 2,4%. Ce sont 10 Millions de retraités qui paieront à la place des employeurs !

C'est la fin du Paritarisme par la gestion directe par l'ÉTAT et la disparition de la gestion de l'assurance maladie et chômage par les salariés.

L'instauration d'un système de retraite par points vise à affaiblir le système par répartition au profit de la financiarisation (Fonds de pension et assuranciels), impliquera une baisse générale des pensions, une iniquité dans leur liquidation et un allongement de l'âge de départ à la retraite.

La remise en cause de la Fonction Publique :

Avec la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires dont 70 000 territoriaux et 50 000 de la fonction publique d'ETAT, avec la disparition des grilles indiciaires salariales au profit d'une rémunération au mérite, avec le recrutement par contrats privés d'agents, le Gouvernement affiche sa volonté de destruction du modèle républicain du recrutement des fonctionnaires, garant des valeurs de neutralité et d'impartialité au profit d'un modèle libéral à l'américaine.

Ces mesures sont les prémices de la disparition programmée du Statut des Fonctionnaires, conquête du CNR et de la Libération.



Le CAPITAL, grand bénéficiaire du Programme MACRON :

C'est l'abandon de la progressivité de l'impôt sur le revenu pour la taxation des valeurs mobilières par l'instauration d'un taux uniforme de prélèvement de 30% (au lieu de 40% actuellement pour les plus hauts revenus).



L'impôt sur les sociétés est ramené à 25%, au lieu de 33,33% actuellement.

Le CICE est abandonné au profit d'une réduction pérenne des cotisations patronales (6 points), déjà amputées par la suppression des cotisations vieillesse et maladie au profit d'une CSG à 1,7%.

Le remplacement de l'ISF par un nouvel impôt, l'IFI ou Impôt sur la Fortune Immobilière, exonère de toute taxation les revenus du Capital, tels que dividendes, parts de sociétés, actions et obligations, parachutes dorés, etc.)

L'exonération de la taxe d'habitation ne concernera que 80% des foyers fiscaux, au lieu de 30 % actuellement, ne fera qu'accroître les difficultés financières des collectivités locales, qui n'auront comme solution que d'accentuer la pression fiscale sur les ménages ou diminuer leurs dépenses d'investissements et de fonctionnement.

Le programme d'investissement annoncé de 50 Milliards d'euros par an, sera financé par une réduction drastique de 60 milliards de dépenses publiques, à hauteur de 10 milliards pour l'assurance chômage, de 15 pour l'assurance maladie, de 10 pour les collectivités locales et de 25 pour l'ETAT.

Face à ces menaces, une mobilisation du monde du travail, des privés d'emplois, de la jeunesse et des retraités, est indispensable.

D'ores et déjà, la CGT appelle à faire de la 3ème semaine de Juin un temps fort d'initiatives et de mobilisations dans les entreprises et les territoires de notre département.